Carrière

Augmentati€n dans la Fonction Publique

#Rémunération

Des propositions vraiment pas à la hauteur, le ministre doit revoir sa copie !

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a donc annoncé hier une augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % !

Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à plus de 16%, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.

Les 5 points uniformes accordés à tout les agent.es à la date tardive du 1er janvier 2024 ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues.

Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite de « pouvoir d'achat ». Celle-ci serait d'une part, dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salarié.es.

Plus de détails sur cette augmentation et sur la prime :

- Hausse du point d’indice dans la fonction publique : « C’est clairement insuffisant », réagit Natacha Pommet, de la CGT Services publics sur Franceinfo :